



La CRE dépasse les bornes.



Les Organisations Syndicales ont fait, ce matin, lors d'une séance du Conseil Supérieur de l'Energie une déclaration unanime contre la proposition d'augmentation du tarif produite par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).



Nous récusons la méthode de calcul « abracadabrantique » utilisée par le régulateur qui préfère protéger les fournisseurs alternatifs au nom de la contestabilité du tarif, plutôt que de prendre en compte l'intérêt des consommateurs.

Ainsi, la CRE propose une **augmentation de 110% du tarif réglementé en 2023**, après avoir proposé une augmentation de 45% en 2022.

La loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) a non seulement inventé l'Accès Régulé au Nucléaire Historique (ARENH) mais aussi la contestabilité des Tarifs Réglementés de Vente. Ces derniers peuvent être contestés par les tarifs des fournisseurs alternatifs, dans le cadre d'un empiement des coûts, et notamment des coûts de sourcing auprès des producteurs d'électricité.



Comme la majorité des fournisseurs ne sont pas producteurs et qu'ils profitent de l'ARENH pour remonter des dividendes à leurs actionnaires, ces « pure players » subissent les prix du marché pour la part d'énergie dont ils ont besoin et qui dépasse leur quota d'ARENH.

Pour soutenir les fournisseurs alternatifs, la CRE propose donc d'aligner la part de sourcing d'EDF dans les TRV sur le sourcing des autres... **Ce qui revient à ignorer totalement la situation économique des ménages français.** Et la CRE refuse d'intégrer le vrai coût du kWh d'EDF, bien plus compétitif que celui d'un marché de gros de l'électricité totalement hors de contrôle.



Pendant des décennies les agents des IEG ont œuvré pour offrir le meilleur rapport qualité/prix, et faire pleinement profiter les Français et l'industrie française de la compétitivité du kWh bas carbone d'EDF. Par ses calculs certes légaux mais totalement hors-sol, la CRE pousse la provocation à son sommet !